

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : PROJET DE CONVENTION AVEC ENEDIS RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN COFFRET A PROXIMITE D'UN TRANSFORMATEUR EXISTANT

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois juin deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
GUILLERMET Maria pouvoir à Madame Karine LIEVIN
MARIN Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

La séance est ouverte en présence de 23 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre Enedis et la commune, relatif à l'implantation d'un coffret électrique à proximité d'un transformateur existant, sur la parcelle cadastrée section E numéro 633.

Cette parcelle concerne un terrain répertorié pour exploitation de carrière sur le PLU.

Cette implantation est envisagée sans indemnité pour la commune.

Considérant l'inoccupation de cette parcelle en bordure de la RD8, au lieu-dit « la Cornella », M. le Maire expose que rien ne s'oppose techniquement à l'implantation d'un tel équipement.

Ceci étant exposé et vu l'accord de la commission urbanisme travaux du 20 juin 2022, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer la convention relative à l'implantation d'un coffret à proximité d'un transformateur existant, en bordure de la RD 8, telle que proposée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention relative à l'implantation d'un coffret électrique à proximité d'un transformateur existant, en bordure de la RD 8, lieu-dit « la Cornella »
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie conforme au registre des délibérations



Le Maire

Philippe EMIN